

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN CIGOLAND 2020

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1 : Thème

Les dessins soumis doivent être en relation avec le thème : « Halloween au Parc Cigoland »

#### Article 2 : Eligibilité

Le concours est réservé exclusivement aux enfants de 4 à 10 ans répartis en 2 catégories : les enfants de 4 à 6 ans et les enfants de 7 à 10 ans.

Un justificatif d'identité du concourant pourra être exigé à tout moment et notamment lors de la Remise des Prix. Les bulletins de participation et les dessins sont à remettre au plus tard le 11 octobre à 18h.

En cas d'envoi postal, seules les candidatures réceptionnées à cette date seront valables. Les bulletins doivent être suffisamment complétés et lisibles pour que le Parc Cigoland soit à même de contacter les concourants pour leur signifier les résultats sur la page Facebook et par téléphone sous peine de nullité. En cas d'impossibilité de réalisation de cette étape, le Parc Cigoland ne pourra, en aucun cas, être mis en cause.

#### Article 3 : Techniques et support

Le choix des techniques est libre. Le support doit impérativement être au format A4.

#### Article 4 : Les Prix

Trois prix seront attribués par catégorie d'âge.

##### Catégorie 4 à 6 ans :

- Premier prix : 1 Pass famille Halloween 2020\* (2 entrées adultes / 2 entrées enfants)
- Deuxième prix : 1 Pass duo Halloween 2020 (1 entrée adulte + 1 entrée enfant)
- Troisième prix : 1 entrée enfant Halloween 2020

*\*Valable jusqu'au 1er novembre 2020*

##### Catégorie 7 à 10 ans :

- Premier prix : 1 Pass famille Halloween 2020\* (2 entrées adultes / 2 entrées enfants)
- Deuxième prix : 1 Pass duo Halloween 2020 (1 entrée adulte + 1 entrée enfant)
- Troisième prix : 1 entrée enfant Halloween 2020

*\*Valable jusqu'au 1er novembre 2020*

#### Article 5 : Attribution des Prix

Un jury composé de 4 membres se réunira le 12 octobre 2020 pour sélectionner les Lauréats. Les résultats du concours seront communiqués sur la page Facebook du Parc Cigoland le 13 octobre 2020.

#### Article 6 : Obligations

Les concourants offrent leur dessin au Parc Cigoland. Le Parc Cigoland sera libre de l'exposer au public et pourra également les employer à des fins promotionnelles sans avoir à en informer le créateur. Il est entendu que le Parc Cigoland garantit la confidentialité des concourants et qu'ainsi aucune information personnelle à l'exception du prénom et de l'âge du concourant ne pourra et ne sera rendue publique ni divulguée à tiers.

#### Article 7 : Participation

Le Concours de Dessins est un jeu sans obligation d'achat. Les bulletins de participation et le règlement sont disponibles à l'Accueil / Caisse du Parc ou peuvent être téléchargés sur [www.cigoland.fr](http://www.cigoland.fr), sans que l'éventuel concourant n'ait à pénétrer dans le Parc Cigoland. Les dessins et les bulletins sont à déposer à l'Accueil / Caisse du Parc accessible toutefois, pour raison de sécurité, uniquement pendant les horaires d'ouverture. Ils peuvent aussi être envoyés par voie postale à : Parc Cigoland - Concours de dessin, Rte de Sélestat, 67600 Kintzheim

#### Article 8 : Responsabilité

Toute erreur dans la gestion des candidatures consécutive à une ou plusieurs informations fausses ou erronées fournies par les concourants ne pourra être imputée au Parc Cigoland.